



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU CANTAL

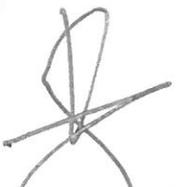
Consultation sur le projet de PPBE de l'État:
Remarques émises par le public, analyse et propositions de suites à donner

<i>Nom du particulier</i>	<i>Lieu de résidence</i>	<i>Registre sur lequel a été portée la remarque</i>	<i>Contenu de la remarque</i>	<i>Analyse</i>	<i>Propositions de suites à donner</i>
M. J. L. M.	St Georges (lieudit le Pirou)	Saint-Flour (Sous-Préfecture)	Mention des mesures curatives MC1 et de la mise en place de la butte 1 et du mur 3. Attente de la mise en place de ces mesures en urgence. Mention faite du trafic croissant et des études probantes réalisées depuis septembre 2011.	Pour les mesures curatives MC1, les points noirs bruits seront traités en priorité. Il est pris note des nuisances ressenties par les habitants du Pirou .	Mesures seront mises en place suivant les crédits alloués.
M. B. C.	St Georges (lieudit le Pirou)	Saint -Flour (Sous-Préfecture)	Mention est faite de porter sa signature pour une pétition concernant le bruit sur autoroute A75 aux abords du village du Pirou.	Il est pris note des nuisances ressenties par les habitants du Pirou .	Le projet de PPBE propose pour le bourg du Pirou des mesures curatives individuelles et des mesures collectives.

Les personnes s'étant déplacées pour porter une mention au registre de consultation résident dans un même hameau au bord de l'A75. Ce hameau est concerné à la fois par des mesures individuelles et des mesures collectives par ce projet de PPBE.

Vu et validé par M. le Préfet le ...**24**...**AOUT 2015**

Le Préfet,



Richard VIGNON